AGC

Zone industrielle Atlantic Free Zone-Kénitra

Etude d'impact sur l'environnement des travaux de construction d'une unité industrielle de production de produits verriers destinés à l'industrie automobile

Résumé non technique

Janvier 2017

GINGER PHENIXA

1. Présentation et justificationdu projet

Le projet de AGC est situé sur une parcelle de l'extension de la zone industrielle AFZ (Atlantic Free Zone) de Kénitra à 20 km environ à l'est de la ville de Kénitra au niveau de la commune AmeurSaflia.

La superficie de la parcelle du projet est de 12,6 ha, en cours d'achat par AGC auprès de la société AZFI gestionnaire de la zone détenue par un groupement EDONIA/MEDZ.

Ce projet s'inscrit dans la politique de développement industrielle du Maroc pour le secteur automobile et dans sa volonté à développer un écosystème dédié au secteur.

AGC est un des leaders mondiaux dans le secteur du vitrage automobile (pare-brise, vitres latérales, lunettes arrière, toits panoramiques). Le groupe produit, vend et distribue des gammes complètes pour les marchés d'origine et de remplacement. Le site d'installation d'AGC est en phase avec les orientations du Maroc qui a développé des infrastructures dédiées à l'implantation d'activités industrielles et particulièrement pour le secteur automobile. La production de cette unité est destinée à 80% à l'export.

Le montant des investissements globaux comprenant les coûts associés au terrain, au bâtiment et au fonctionnement du site est estimé à : 1 183 millions de dirhams marocains (MAD).

2. Description du projet

L'unité de production dans sa totalité sera réalisée en quatre phases dont les deux premières font l'objet d'aménagement du projet actuel alors que les deux restantes feront l'objet d'une future extension.

Les produits finis expédiés depuis le site sont :

- Vitres latérales
- Lunettes arrière de voiture
- Pare-brise
    - **Description du process**

Le projet prévoit la mise en œuvre d'une activité de production de verre destiné au secteur automobile. Sur le futur site, 2 types de verres seront produits, il s'agit du verre :

- **Trempé** utilisé comme vitre latérales et lunettes arrières de voiture,
- **Feuilleté** utilisé pour les pare-brises.

Le verre trempé et feuilleté est fabriqué à partir de plaques de verre plat livrées sur site. A partir de cette matière première, les opérations suivantes pour le verre trempé sont réalisées :

- **Découpe de la forme / rectification des bords par rodage** : les chutes de verres sont évacuées par un convoyeur à bande situé dans un tunnel traversant l'usine et se déversant dans des containers extérieurs.
- **Lavage du verre** : Permet de retirer les huiles de découpe et les particules de verre,
- **Stockage intermédiaire:** en palette,
- **Sérigraphie** : dépose d'émail pour y marquer les bords et les écritures nécessaires, logo, etc.
- **Passage au four** : afin de mettre en forme l'élément et de bomber le verre par pressage,
- **Refroidissement brutal à l'air (trempe)**
- **Contrôle**
- **Stockage intermédiaire**.
- **Opérations à valeur ajoutée** : ajout d'accessoire (bornes sur les lunettes, holders sur les latérales)
- **Contrôle , stockage , expedition**

Pour le verre feuilleté après l'étape de sérigraphie, les plaques de verre sont assemblées par 2 en insérant au milieu une feuille de PVB (Polyvinyle butyrale). Les étapes suivantes sont alors :

- Passage à l'étuve pour adhésion du PVB
- Collage d'accessoires
- Passage à l'autoclave puis refroidissement lent

- abrasion pour ôter le PVB débordant
- Lavage
- Contrôle
- Contrôle, stockage , expédition.

Il est à noter que les procédés de chauffage associé aux outils de production sont électriques. Le projet ne prévoit pas d'utilisation de gaz ou de fioul.

- **Besoin et usage d'eau**

Le projet prévoit un besoin estimé à 312 m^3 / j pour les tranches 1 et 2 . L'eau est utilisée à différentes étapes : rodage pour limiter la poussière et refroidir les zones de coupe), lavage, refroidissement. Les circuits eau sont en circuit fermé dans cela est possible.

- **Besoin et usage de l'électricité**

Les principaux consommateurs de l'unité de production seront les fours de chauffe, l'autoclave ainsi que les moteurs associés au procédé.

Le projet prévoit également la mise en place d'une installation Photovoltaïque afin d'optimiser la consommation en électricité.

- **Besoin thermique**

Le projet prévoit la production de l'eau chaude pour le process et pour le sanitaire (douche, cuisine). Cette eau sera chauffée au niveau local via des échangeurs installés au sein des équipements.

L'eau froide sera également produite pour des fins de production ou de climatisation. Cette eau est produite localement via une tour de refroidissement et des pompes à chaleur centralisées à l'extérieur de l'usine.

- **Rejets liquides**

Le fonctionnement du site, tel que défini par le projet, prévoit un rejet d'eaux usées estimé à 20 m^3 / h réparti sur 2 points de rejets que sont :

- Le rejet principal situé à l'angle sud-ouest du terrain reprenant l'ensemble des eaux usées de l'unité de production pour un débit estimé à 19m^3 / h.
- Le rejet secondaire situé au niveau de la façade principale est, reprenant les eaux usées de la guérite de sécurité à hauteur de 1m^3 / h.

les eaux usées seront envoyées vers la station de traitement des eaux usées mise en place par le gestionnaire de la zone industrielle. La qualité des eaux issues de l'unité ne nécessitera pas de pré-traitement avant l'envoi vers la STEP.

- **Rejets solides**

Les déchets solides produits au niveau du site du projet seront principalement : des chutes de verres, PVB, des boues de rodages, et des déchets ménagers et assimilés. Ces déchets seront triés, et acheminés vers les filières adaptées.

- **Emissions atmosphériques**

Durant son exploitation, le projet n'aura pas de rejets atmosphériques significatifs. Des petites quantités de poussière produites suite au décapage de verre seront captées par des eaux de rodage (eaux envoyés vers la zone de rodage pour capter la poussière et assurer le refroidissement). Une fois cumulées (sous forme de boues de rodage), elles seront éliminées selon les règles de l'art.

- **Bruit et vibration**

La zone de trempe et son ventilateur ont été identifiés comme une source susceptible de générer un niveau sonore de l'ordre de 110 à 120 dBA. Afin d'en réduire le niveau sonore, ces équipements seront placés dans un caisson phonique.

- **Gestion des eaux pluviales**

Les eaux de pluies provenant des toitures seront acheminées directement vers le collecteur principal.Ce collecteur drainant l'ensemble de la zone AFZI et se déverse ensuite dans un bassin d'orage situé

directement au Nord de la parcelle AGC. Les eaux de pluies des voiries et du parking seront récupérées et traitées par un ou plusieurs déshuileurs avant rejet dans le réseau de la zone d'activités.

3. Conditions environnementales existantes

- **Milieu physique**

La morphologie de l'ensemble de la zone d'étude correspond à un relief monotone, sous forme d'une cuvette à pente très faible (<5%). La pente générale est inclinée du sud-ouest vers le nord-est. Le relief, pratiquement plat et sans accident majeur.

Les altitudes dominantes comprises entre 10m et 20m avec une tendance à la diminution en allant vers le nord-ouest.

De point de vu géologique, l'aire d'étude est située au sud-ouest du bassin de Gharb, constitué essentiellement de sables, de grès alternés avec des niveaux argileux.

Le climat de la zone fait partie de l'étage bioclimatique semi-aride, à hiver frais. Elle se caractérise par la présence des années à fort déficit pluviométrique entrecoupées par des d'épisodes plus pluvieux de cycles plus courts en général (de 1 à 4 ans). La moyenne interannuelle de 582mm.

L'analyse des variations interannuelles des températures montre que la moyenne interannuelle est de 18.51 °C.

Au niveau de l'aire d'étude immédiat, aucun cours d'eau, ni Chaâba n'ont été observés. Les eaux pluviales du site s'écoulent vers la MerjaalHajra avant de rejoindre Oued Tiflet.

Quant aux eaux souterraines, l'aire d'étude dans son ensemble est située au-dessus de l'aquifère supérieur du Gharb, dont la couche non saturée est forme de terrains perméables (sables et grès parfois argileux). Sa profondeur moyenne est de 40 m, avec des profondeurs inférieures à 20 m à l'Est et à l'Ouest.

Selon les investigations du terrain et les données collectées auprès de l'ABHS, le site du projet ne fait pas partie des zones inondées en 2010. Le risque d'inondation est faible, voire nul.

Les risques de sismicités sont présents vu que le projet est situé au niveau de la zone 2 de sismicité intermédiaire.

- **Milieu naturel**

Aucune aire protégée n'est présente au niveau d'aire d'étude du projet. Le SIBE le plus proche est situé à environ 6 km du site.

L'aire d'étude éloignée est marquée par une richesse floristique dont les principales espèces sont les essences naturelles de la forêt de la Maâmora ainsi que les espèces introduites pour des fins industrielles (notamment l'Eucalyptus). Toutefois, l'emprise immédiate du projet a été décapée par MEDZ durant les travaux d'aménagement de l'AFZ.

De point de vue faunistique, le site du projet ne comporte aucune espèce endémique, rare ou menacée.

- **Milieu humain**

Le site du projet est situé au niveau de la plateforme industrielle de Kénitra (Atlantic Free Zone) actuellement une propriété de MEDZ. Le site est en cours d'acquisition par AGC.

Le projet se trouve sur le territoire de la commune AmeurSaflia, dans unezoneà vocation industrielle et urbaine. Aucune habitation n'a été identifiée au niveau du site du projet.

L'activité économique au niveau de l'aire d'étude est diversifiée avec une dominance de l'agriculture et de l'industrie.

D'une manière générale, la qualité de l'air à l'état actuel au niveau de l'aire d'étude est bonne marquée par une ambiance sylvo-agricole.

Le projet sera desservi via la route nationale n°4 ainsi que l'autoroute A1 reliant Kénitra à Tanger. Il existe également en parallèle avec la RN4 la voie ferrée reliant Kénitra à Tanger / Fes.

A environ 1,9 km du site, le gazoduc "8 transporte le gaz naturel produit au niveau des puits de la région du Gharb.

De point de vue paysager, la zone d'implantation du projet a subi une mutation paysagère en transformant un paysage non urbanisé en un paysage industriel suite à l'implantation de la plateforme industrielle de Kénitra.

D'une manière générale la zone d'implantation du projet ne présente pas d'enjeux majeurs.

4. Evaluation des impacts du projet sur l'environnement et mesures correspondantes

- **Impacts positifs**

La mise en place de unité industrielle AGC au niveau de l'AFZ aura des impacts positifs très forts pour la création d'emplois directs (estimé à 660). Le projet permettra de renforcer la place de la zone du grand Kénitra en tant que zone favorable au développement de l'industrie automobile.

Le projet permettra également de soutenir l'économie locale, régionale et nationale en phase de construction à travers les besoins en biens et services et en main d'œuvre.

L'implantation d'ACG au Maroc contribuera à renforcement l'attractivité du pays pour le secteur industriel automobile et contribuera également à l'amélioration de son commerce extérieur.

- **Impacts négatifs en phase de construction**

En phase de construction, les impacts négatifs sont liés à la réalisation d'un chantier comprenant des activités de terrassements, de mouvements de terre, de trafic accru pour l'approvisionnement du chantier en matériaux de la génération des flux de déchets et d'eaux liés à la présence des ouvriers.

Des mesures de bonnes pratiques de gestion environnementale permettront de réduire fortement les impacts. Il s'agit sans être exhaustif de :

- Clôture de l'emprise de chantier
- Gestion des déchets et des matières dangereuses sur site (zone de rétention pour le stockage éventuel d'hydrocarbures, étanchéité des zones de lavage des véhicules)
- Gestion des émissions atmosphériques par contrôle des émissions de poussière par arrosage en phase de terrassements. De même les engins utilisés devront être maintenus en bon état afin de réduire autant que possible les nuisances sonores du chantier et devront respecter les normes de rejet des gaz d'échappement.
- Gestion des rejets d'eaux usées issues de la construction et de la présence des employés (mise en place de toilettes chimiques vidangeables),
- L'accès au chantier devra être limité, la signalisation du chantier et des travaux devra être assurée.

Compte tenu de la durée réduite dans le temps du chantier et de son ampleur, ses impacts sont jugés modérés à faibles.

<u>Impacts du projet sur le milieu physique et mesures associées en phase d'exploitation</u>

Les rejets liquides issus du process industriel d'AGC ainsi que les eaux usées domestiques sont envoyées vers le collecteur principal de l'AFZ pour rejoindre la STEP. La qualité des eaux attendue n'exige pas la mise en place d'un pré-traitement. Les activités de l'unité industrielle ne sont pas susceptibles de produire des matières toxiques qui pourraient engendrer un disfonctionnement de la STEP en aval.

En phase d'exploitation, l'énergie utilisée par AGC sera uniquement l'électricité, et le procédé de fabrication n'induit pas d'émissions atmosphériques, il n'y aura pas donc pas d'émissions atmosphériques.

L'énergie utilisée par AGC est essentiellement électrique. Afin de contribuer à la réduction des GES, AGC envisage de mettre en place une installation photovoltaïque sur le toit de l'unité. L'électricité produite sera utilisée par l'unité et/ou injectée dans le réseau.

Les pratiques de gestion de déchets (réduction, tri, recyclage, collecte et traitement par des sociétés agréées) permettront de limiter les risques de pollution des sols et des ressources en eau. L'impact est insignifiant.

Les activités de transport liées à l'approvisionnement en matières premières et l'évacuation des produits finis vont accroitre le trafic et les émissions atmosphériques dans la zone et en particulier au niveau de la route d'accès à la N4, puis sur la N4 et sur les différentes voies utilisés par ces camions. Cet impact est jugé faible compte tenu du niveau de trafic induit par rapport au trafic existant.

Certaines activités de l'unité industrielle sont sources de bruit importantes. Cependant la mise en place de caisson phonique pour les activités les plus bruyantes permet de limiter le niveau sonore en limite de propriété. Des EPI seront portés par les employés éventuellement exposés à des ambiances sonores fortes.

Impacts du projet sur le milieu biologique et mesures associées en phase d'exploitation

Les impacts sur le milieu biologique nuls car la zone est déjà fortement anthropisée.

Impacts du projet sur le milieu humain et mesures associées en phase d'exploitation

Aucun habitat n'existe sur le site et aucune personne ne l'occupe.

La mise en service de la future unité industrielle de AGC n'engendrera aucun impact négatif significatif sur l'urbanisme, le patrimoine culturel et le cadre socioéconomique local.

Des recrutements au niveau local sont prévus dans la mesure où les demandeurs d'emploi répondent aux exigences de qualification du développement d'un tel projet aura des répercussions très positives sur la population de Kénitra et des environs.

Les activités de l'unité industrielle située à proximité du site de AGC ne seront pas impactées par cette dernière. L'accroissement du trafic sur la route d'accès depuis la N4 pourra interférer avec le trafic liés aux autres unités présente au niveau l'AFZ. Cependant ceci sera réduit une fois les différents travaux d'aménagement et d'élargissement prévus sur la RN4 seront achevés.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur le trafic au niveau de la RN4 du fait que des études ont été effectuées sur le trafic actuel et futur afin de dimensionner la route pour accueillir le niveau de trafic attendu.

5 Suivi et surveillance environnementale.

En phase de construction AGC veillera à ce que toutes les entreprises recrutées mettent en place les bonnes pratiques de gestion environnementale des chantiers. Le responsable HSE (Hygiène Sécurité Environnement) de AGC veillera au respect de l'application de ces bonnes pratiques.

En phase d'exploitation, l'unité sera dotée d'un responsable HSE. Le suivi environnemental concernera :

- Le suivi de la production et de la gestion des déchets
- Le suivi de la qualité et de la quantité de production d'eaux usées.
- Contrôle de l'ambiance sonore (contrôle annuel).